

**ELECTIONS PARTIELLES
A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DE L'UNIVERSITE D'ANGERS
A distance par voie électronique**

Du mardi 31 mai 2022
Au mercredi 1^{er} juin 2022

**Collège A des professeurs et personnels assimilés –
Secteur des disciplines de santé**

**Collège C des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université
ou d'exercice n'appartenant pas aux collèges précédents –
Secteur des disciplines de santé**

**Collège D des autres enseignants-chercheurs, enseignants,
chercheurs et personnels assimilés**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2022-90 du 7 avril 2022 relatif à l'organisation à distance par voie électronique des élections partielles d'un représentant du Collège A des professeurs et personnels assimilés – Secteur des disciplines de santé, d'un représentant du Collège C des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux collèges précédents – Secteur des disciplines de santé et d'un représentant du Collège D des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés à la Commission de la recherche ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} : COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CENTRALISATEUR

Le bureau de vote centralisateur pour l'ensemble des scrutins organisés à distance par voie électronique du mardi 31 mai 2022 9h au mercredi 1er juin 2022 17h se compose comme suit :

- **Présidente** : **Mme Laurence ESTEVE**, Directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles de l'Université d'Angers

- **Secrétaire : M. Olivier BONNEFOY**, Responsable de la cellule institutionnelle de l'Université d'Angers

- **Membres :**

- **Mme Véronique APAIRE-MARCHAIS**, candidate à l'élection partielle à la Commission de la recherche, en ce qui concerne le Collège A des professeurs et personnels assimilés du secteur des disciplines de santé.
- **M. Brice CALVIGNAC**, candidat à l'élection partielle à la Commission de la recherche, en ce qui concerne le Collège A des professeurs et personnels assimilés du secteur des disciplines de santé.
- **M. Corentin BEHUET**, délégué de la candidature présentée par « M. Corentin BEHUET » à l'élection partielle des représentants des usagers à la Commission de la recherche en ce qui concerne le secteur des sciences et technologies.
- **M. Jean-René MORICE**, candidat à l'élection partielle au Conseil de gestion de l'ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité, en ce qui concerne le Collège A des professeurs et personnels assimilés.
- **M. Vincent COEFFE**, candidat à l'élection partielle au Conseil de gestion de l'ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité, en ce qui concerne le Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE ELECTRONIQUES

Collège A des professeurs et personnels assimilés – Secteur des disciplines de santé

Le bureau de vote électronique pour l'élection du représentant du Collège A des professeurs et personnels assimilés en ce qui concerne le secteur des disciplines de santé, se compose comme suit :

- **Présidente : Mme Laurence ESTEVE**, Directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles de l'Université d'Angers

- **Secrétaire : M. Olivier BONNEFOY**, Responsable de la cellule institutionnelle de l'Université d'Angers

- **Membres :**

Mme Véronique APAIRE-MARCHAIS, candidate à l'élection partielle à la Commission de la recherche, en ce qui concerne le Collège A des professeurs et personnels assimilés du secteur des disciplines de santé.

M. Brice CALVIGNAC, candidat à l'élection partielle à la Commission de la recherche, en ce qui concerne le Collège A des professeurs et personnels assimilés du secteur des disciplines de santé.

Collège C des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux collèges précédents –

Secteur des disciplines de santé

En l'absence de candidature à ce scrutin, il n'est pas organisé de bureau de vote électronique pour l'élection d'un représentant du Collège C des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux collèges précédents en ce qui concerne le secteur des disciplines de santé.

Collège D des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés

En l'absence de candidature à ce scrutin, il n'est pas organisé de bureau de vote électronique pour l'élection d'un représentant du Collège D des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés.

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO

Signé le 16 mai 2022

Mis en ligne le 16 mai 2022